

Compte rendu de la séance du

Convocations : 13/12/2020

Affichage : 02/01/2020

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Réjane FARCY, Jacques VAN OVERBEKE,

Excusés : Fabrice ELOY, Pierre LEGRAND (donne procuration à Serge OUTURQUIN), Pierre-Jean BOUTELLIER (donne procuration à Jean-François CORNIQUET), Sylvie HESDIN, Michel WATIN,
Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité

Achat des parcelles AA20 et AB63

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la famille IONAS propose un prix de vente de 35 000 € pour les 2 parcelles, soit 3 668 € de plus que la proposition faite en novembre par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide de faire un effort supplémentaire avec une dernière offre à 33 200€.

Abatage d'arbre

Les grands arbres situés au fond des jardins rue de l'Eglise seront élagués et les tilleuls Grande rue ainsi que les érables à l'entrée du foyer de vie seront abattus.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'instaurer le RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2020 et d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Travaux salle

Les travaux de toiture de la salle des fêtes initialement prévus à partir du 18 novembre sont reportés aux vacances de février car le démontage des plaques de fibro n'est pas compatible avec le fonctionnement de la cantine ou toute autre utilisation. Si le temps ne le permettait pas, ces travaux seraient reportés en juillet.

Captage

Monsieur le Maire rappelle que le captage de Vers Sur Selle est la copropriété, à parts égales, de la Commune et d'Amiens Métropole qui en assure l'exploitation. L'agence Régionale de Santé a récemment rappelé que la structure qui exploite un captage doit en être propriétaire en totalité. Ce qui imposerait à la commune de céder sa part des installations. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette vente et le fera savoir par courrier.

Espace vert

Monsieur le Maire présente au Conseillers Municipaux le devis de l'entreprise Les espaces Vert du Val de Noye pour l'entretien courant de la commune (tontes et débroussaillages) : coût = 7 320 TTC pour l'année

Fête du Village

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du forain habituel pour l'animation de la fête du village.